

MAIRIE DE RAIZEUX

78125 RAIZEUX – ☎ 01.34.83.56.06

**SALLE POLYVALENTE EUGENE BUCHER
ROUTE DES PONTS – RAIZEUX**

REGLEMENT DE LOCATION

AVIS IMPORTANT

La proximité des habitations situées autour de la salle des fêtes interdit l'ouverture des portes-fenêtres de la salle côté jardin à partir de 23 heures, celles-ci sont équipées de verres acoustiques permettant la réduction sonore des bruits émis dans la salle. De même, la porte d'entrée doit être maintenue fermée. En cas de non-respect ces obligations, le maire demandera l'arrêt immédiat de la soirée aux organisateurs sans remboursement des frais engagés par l'organisation. et de maintenir la porte d'entrée fermée.

Le premier dimanche de chaque mois, le parking doit être libéré pour 8 heures pour cause de P'tit Marché

1. Le nombre des personnes présentes ne doit jamais dépasser 192. La réglementation de sécurité en vigueur l'impose. Aucune activité pouvant menacer la sécurité des personnes et des bâtiments ne pourra avoir lieu (tir, pétanque, barbecue...).

Aucune décoration :

- ne devra empêcher le bon fonctionnement des issues de secours
- ne sera suspendue aux rampes d'éclairage

Les collages, scotch, punaises, etc... sont interdits sur les murs.

Les locaux (vitres, murs, peintures, etc...) doivent être rendus dans leur état d'origine.

2. La réservation, l'attestation d'assurance et le règlement doivent être au même nom.
3. La location sera **définitive avec le chèque des arrhes et l'attestation d'assurance** précisant le lieu et la date de la réservation. Les arrhes (30 % du prix de la location) versées à la réservation ne sont pas restituées en cas d'annulation de location.

4. La visite de la salle avec le responsable de la municipalité, a pour but de constater l'état des lieux avant l'utilisation et se déroule à la remise des clés. Si le locataire estime être en mesure d'émettre des réserves quant à l'état de la salle, celles-ci se feront obligatoirement par écrit.
5. La remise des clés se fera après réception du solde de la location, et du chèque de caution. Le locataire aura pour obligation la fermeture des portes, fenêtre, lumières.
6. Le locataire aura la jouissance de la salle :
 - Pour le week-end, à partir de la veille du jour de location, **17 heures précises**, jusqu'au lendemain du jour de location, **le soir**.
 - Pour la journée, du samedi **10 heures** au dimanche **soir**.
 En fin de location, **les clés seront déposées dans la boîte aux lettres de la mairie**. Un constat des lieux sera effectué le lundi matin.
7. Le preneur est responsable de tout dommage causé par son fait, ou celui de ses invités, au bâtiment ou au matériel mis à sa disposition (article 1732 et 1733 du code civil) une caution de **SEPT CENT EUROS (700 €)** sera demandée à la remise des clés. En cas de détérioration importante ou de vol, il sera fait appel à un huissier qui constatera les dégâts en cas de désaccord. Les travaux de remise en état seront imputés à la personne ou à la société qu'elle représente.
Si rien n'est détérioré, la caution sera restituée après le constat de l'état des lieux.
8. Le conseil municipal reste juge en dernier lieu d'accepter ou de refuser toutes propositions qui lui seront faites. **Pour la cuisine, seul le matériel existant devra être utilisé.**
9. En aucun cas, la Commune ne sera responsable des vols ou disparition de matériels : objets, vêtements, etc... appartenant au locataire durant le temps de la location.
10. Le locataire sera tenu à **l'enlèvement des ordures et au balayage des locaux.**
11. **Les tables et chaises de la cuisine ne doivent pas quitter cette pièce, et se trouver au même endroit que lors de la prise des clefs.**

TARIFS LOCATION

<u>Habitant</u>	Week-end	:..... 325 €	<u>Hors commune</u>	Week-end	:..... 800 €
	Journée	:..... 250 €		Journée	:..... 650 €
				Saint Sylvestre	:..... 1000 €

Il sera versé lors de la réservation 30 % du prix de la location (arrhes).

MAIRIE DE RAIZEUX

78125 RAIZEUX

☎ 01.34.83.56.06

JE SOUSSIGNE

Domicilié :

☎ Portable :

Ayant obtenu de la Commune de Raizeux l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente :

Le de heures

Au à heures

Pour : (objet de la manifestation)

Reconnais : avoir pris connaissance des instructions à l'usage des utilisateurs de la salle (voir règlement) et la liste du matériel mis à disposition (au verso).

M'engage : à rembourser à la Commune, à la première demande, les frais éventuels de remise en état de tous dégâts causés aux locaux et aux matériels.

Déclare : être couvert par une assurance responsabilité civile*

Compagnie :

Police n° :

Verse ce jour la somme de : pour réservation (correspondant à 30 % du prix de la location = arrhes, non restituées en cas d'annulation de la location).

Raizeux, le

Signature,

* La location sera définitive dès que nous serons en possession de l'assurance responsabilité civile.

INVENTAIRE DU MATERIEL DE LA SALLE

TOILETTE *Entrée :* 2 glaces, 2 lavabos, 1 globe, 1 distributeur
WC 1 : 1 globe, 1 cuvette *WC 2 :* 1 globe, 1 cuvette

VESTIAIRE Porte manteaux, 2 globes

HALL 1 extincteur, 11 spots plafond

CUISINE - 1 réfrigérateur + 5 grilles - 1 four + 4 grilles avec un encadrement
 - 1 table roulante - 1 support poubelle
 - 1 distributeur savon - 1 distributeur serviettes
 - 4 étagères inox - 1 cuisinière électrique (+ 2 grilles)
 - 1 évier avec douchette et commande genou
 - 1 lave-vaisselle + 2 bidons de produits

REFECTOIRE - 1 radiateur - 1 téléphone sans fil et son support
 - 7 tables stratifiées - placard
 - 25 chaises rouges + 1 noire + 2 en bois

Les tables et les chaises ne doivent pas quitter le réfectoire

SALLE - 1 estrade - 2 extincteurs
 - 2 appliques murales (éclairage) - 5 spots scène
 - 6 lumières au plafond scène - 4 gros spots noirs sur poutre
 - 8 spots blancs - 21 néons
 - 4 enceintes dans la salle - 2 enceintes sur la scène
 - Rideaux velours orangés sur toutes les fenêtres et sur la scène
 - 1 écran (*n'est pas à la disposition des locations*)

LOCAL SONO sono (*n'est pas à la disposition des locations*)

MATERIEL EN PLUS
42 plateaux + les supports
156 chaises
3 chariots

Les locaux (vitre, murs, peintures, etc...) doivent être rendus dans leur état d'origine.

LISTE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION DES LOCATIONS

L'ensemble des lieux (vestiaire, hall, toilettes, réfectoire, cuisine, salle) sont à la disposition des locations **sauf le local sono.**

Le matériel mis à disposition dans la cuisine

- réfrigérateur (+5 grilles) - support poubelle - 4 étagères inox
- cuisinière électrique (+ 2 grilles) - table roulante - évier
- lave-vaisselle et produits - 1 four + 4 grilles

Les plateaux + les supports, les chaises et les chariots sont à disposition et doivent être remis à leur place.

Mais attention, les tables et les chaises qui sont dans la cuisine ne doivent pas la quitter et les locaux (vitrines, murs, peintures, etc...) doivent être rendus dans leur état d'origine.